



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE

VAUCLUSE

Date de la convocation :
23.09.2025

Nombre de membres en exercice	Présents	Votants
24	15	18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE SAULT

Séance du 30 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de Sault, sous la présidence de Monsieur Claude LABRO, Président.

Étaient présents : Michel ARCHANGE, Henri BONNEFOY, Mireille DELMAS-BELLON, Maurice FORNO, Jean-Stéphane FRANCESCHI, Michelle FRANCOIS, Claude LABRO, Jean-Noël LEUCK, Pierre LOUIS, Marcel MILLOT (suppléant), Frédéric PASTEL, Jean-Pierre RANCHON, Martine SALVAGNO, Elisabeth SIGNORET, Gérard UGHETTO

Étaient absents excusés : Agnès AUBERT, Corinne BOUYSSOU remplacée par son suppléant Marcel MILLOT, Serge CAPDEGELLE, Cyril FALQUES,

Étaient absents non excusés : Sébastien BRUN, Estelle FAGOT, Alain GABERT, Renaud GABERT, Angélique PASCAL, Eric POPEE

Pouvoir : Agnès AUBERT à Frédéric PASTEL
Serge CAPDEGELLE à Elisabeth SIGNORET
Cyril FALQUES à Mireille DELMAS-BELLON

Secrétaire de séance : Elisabeth SIGNORET

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2024

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement. (www.services.eaufrance.fr)

LE COMITE SYNDICAL,

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif - exercice 2024, ci-annexé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son suppléant à effectuer toutes formalités utiles se rapportant à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,
Elisabeth SIGNORET



Le Président,
Claude LABRO

